

## « Préparation à l'exercice officinal »

### ➤ RESPONSABLE DE LA FORMATION

**VAN DEN BRINK Hélène, Professeur**  
01 46 83 56 17  
[helene.van-den-brink@u-psud.fr](mailto:helene.van-den-brink@u-psud.fr)

**Secrétariat : BRISSIAUD Michèle**

(Mercredi, Jeudi et Vendredi)

[michele.brissiaud@u-psud.fr](mailto:michele.brissiaud@u-psud.fr)

Tél. : 01 46 83 56 25 / 56 41 - Fax : 01 46 83 56 18

### ➤ RATTACHEMENT - LIEU DES ENSEIGNEMENTS

**Faculté de Pharmacie  
Université Paris-Sud**

5, rue Jean-Baptiste Clément  
92290 CHATENAY-MALABRY

**Standard : 01 46 83 57 01**



[www.pharmacie.u-psud.fr](http://www.pharmacie.u-psud.fr)

### ➤ NATURE DU DIPLÔME

*Diplôme d'Université - Formation continue*



Nombre maximum d'admis à suivre la formation : **50**

### ➤ NIVEAU INITIAL DE FORMATION OBLIGATOIRE

- pharmaciens titulaires du diplôme français d'État de Docteur en Pharmacie ou de Pharmacien, quelle que soit la filière suivie en formation initiale ;
- pharmaciens titulaires d'un diplôme de pharmacien ouvrant droit à l'exercice de la pharmacie en France

### ➤ RECRUTEMENT

CV, lettre de motivations, copie du diplôme à transmettre à la responsable de la formation :  
**[helene.van-den-brink@u-psud.fr](mailto:helene.van-den-brink@u-psud.fr)**

## PRÉSENTATION

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le but de ce D.U. est de permettre un recyclage des candidats en vue d'un changement d'orientation professionnelle vers l'exercice en officine. Il propose notamment de réactualiser ou d'améliorer ses connaissances en adéquation avec les nouvelles missions accordées par la loi HPST (loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009) et de permettre au candidat d'effectuer un stage en officine, afin de pouvoir exercer les fonctions de pharmacien adjoint ou de pharmacien titulaire. Il est à noter que depuis la loi HPST, la garantie de compétence est l'une des conditions d'inscription au tableau de l'Ordre des pharmaciens, d'où l'importance de ce D.U.

### PUBLICS CONCERNÉS

- pharmaciens titulaires du diplôme français d'État de Docteur en Pharmacie ou de Pharmacien, quelle que soit la filière suivie en formation initiale ;
- pharmaciens titulaires d'un diplôme de pharmacien ouvrant droit à l'exercice de la pharmacie en France

## « Préparation à l'exercice officinal »

## MODALITÉS DE CANDIDATURE

## RECRUTEMENT

L'examen des candidatures s'effectue en 2 temps :

- examen des dossiers (CV, lettre de motivation, copie du diplôme).
- entretien devant le responsable de la formation

Les Directeurs pédagogiques et le Directeur de la Formation Continue orientent et assistent les candidats en fonction de leur formation initiale et de leurs acquis professionnels. Ils ont une fonction de tutorat vis-à-vis du stagiaire.

## MODALITÉS PARTICULIÈRES

Pour les candidats étrangers (UE et hors UE) : ils doivent être titulaires de l'équivalence des diplômes exigés pour les candidats français.

## POUR CANDIDATER :

les candidats sont invités à faire parvenir leur dossier par voie électronique à l'adresse suivante : **helene.van-den-brink@u-psud.fr**

Le dossier est composé des pièces suivantes :

**CV + 1 lettre de motivation + la copie de votre diplôme + 1 photo d'identité récente**

## ORGANISATION

## ORGANISATION GÉNÉRALE

**Durée de la formation :** 4 modules d'enseignement d'une durée totale de 132 heures (assiduité obligatoire) + stage obligatoire en officine de 6 mois (d'une durée totale de 910 heures).

**Enseignement :** assiduité obligatoire

**Dates des enseignements :** du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 avril 2020 (2 à 3 fois par semaine)

**Examens :** 1<sup>ère</sup> session en janvier et mai / 2<sup>ème</sup> session en juin

**Stage pratique :** stage obligatoire officinal de 6 mois à temps plein

## PROGRAMME

**MODULE 1 :** Etude et Exécution de l'ordonnance (analyse critique, commentaire d'ordonnances)

**MODULE 2 :** Médication officinale et premier recours

**MODULE 3 :** Législation pharmaceutique et droit social

**MODULE 4 :** Gestion de l'Officine entreprise (comptabilité, management, informatique) Participation de nombreux professionnels.

## « Préparation à l'exercice officinal »

### MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Le DU est validé aux conditions suivantes :

- validation des 4 UE. Moyenne générale au moins égale à 10/20, avec compensation entre les matières. Sous réserve d'aucune note inférieure à 5/20.
- validation du stage officinal

Le jury d'examen est constitué par les enseignants assurant la direction pédagogique et les responsables des modules choisis.

### INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les frais universitaires 2018-2019 ci-dessous sont susceptibles de modifications pour l'année universitaire 2019-2020.

#### FRAIS DE FORMATION

DU = 4 modules et 1 stage :

1250 €

1 stage :

210 €

1 module :

270 €

#### FRAIS UNIVERSITAIRES

380 €

Après du **Service de Formation Continue**,  
Faculté de Pharmacie - Université PARIS-SUD  
**Dina DA SILVA & Sophie PARUSSOLO**  
01 46 83 52 56 / 56 49  
[dina.da-silva@u-psud.fr](mailto:dina.da-silva@u-psud.fr)  
[sophie.parussolo@u-psud.fr](mailto:sophie.parussolo@u-psud.fr)

Après du **Service de la Scolarité**,  
Faculté de Pharmacie - Université PARIS-SUD  
**Nadine ROBETTE - 01 46 83 53 44**  
[nadine.robette@u-psud.fr](mailto:nadine.robette@u-psud.fr)

Possibilité de financement : OPCA DEFI,  
ACTALIANS, PÔLE EMPLOI, entreprise,  
financement individuel...

**Toute demande est à effectuer par le candidat  
lui-même en se connectant sur le site concerné.**